

se réduisent à des actes, quels qu'ils soient, folie d'imaginer que les maigres références symboliques qu'offrent l'Aide sociale à l'enfance ou les associations de défense des enfants-victimes puissent se substituer sans dommage aux références symboliques qui instituent un garçon ou une fille comme fils de ou fille de... et qui lui permettront, quels que soient les aléas de la vie, de penser sa place, ses liens et ses relations dans la communauté humaine.

Alors que, de toutes parts, on entend monter la plainte qui stigmatise les parents «irresponsables», on ne peut pas ne pas voir que l'association enfant-victime/parent-coupable va précisément dans le sens de l'infantilisation de ces derniers. Car, en posant la culpabilité de leur côté, les services sociaux endossent la responsabilité de l'enfant en en privant du même coup les parents mais non sans les critiquer d'y renoncer si facile ment.

La culpabilité au sens pénal devrait pouvoir signifier une nouvelle exigence de responsabilité, mais la culpabilisation a l'effet strictement inverse et engendre un sentiment dont aucun parent n'est exempt : l'inquiétude.

Est-il nécessaire de rappeler que les enfants d'aujourd'hui seront les parents de demain ? Laissons-les à leur gré idéaliser puis critiquer leurs propres parents et faisons-leur le crédit de penser que les failles réelles ou supposées de leurs parents les aideront à se construire dans leur singularité, même au prix de souffrances. **Mais l'idéalisation sociale de l'enfant, quand elle passe par la haine de leurs parents, est une violence et une transgression qu'aucune société ne devrait s'autoriser : celle de briser la continuité de l'ordre généalogique au nom d'idéaux gestionnaires qui posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent.**

Dabei ist es in Frankreich sehr schwierig, den Eltern die Verantwortung für ihre Kinder abzuerkennen: Der französische Jugendrichter Alain Bruel hat am 14. Mai 1988 dem „Ministère de l'Emploi et de la Solidarité“ im Namen der Arbeitsgruppe „Paternité“ einen Bericht vorgelegt:

„Sous le titre: „Assurer les bases de l'Autorité parentale pour rendre les parents plus responsables“ le rapport dresse un état des lieux de l'autorité parentale dans la France d'aujourd'hui, tant sur le plan juridique qu'éducatif, avec, en préalable, la dénonciation vigoureuse des propositions de sanctions contre les parents „défaillants“. Ceux-ci, eux-mêmes le plus souvent en grande difficulté, ont surtout besoin de soutien et „si l'État ne peut se désintéresser de l'éducation de ses futurs citoyens, il ne peut y parvenir qu'en faisant des parents ses alliés, non des boucs émissaires“⁷.

Nach den jüngsten Ausschreitungen von Jugendlichen in verschiedenen Städten Frankreichs wurden Rufe laut, die elterliche Verantwortung bei jugendlichen Starftätern einzuschränken, die Eltern mitzubestrafen, das Strafmündigkeitsalter herabzusetzen, den Eltern das Kindergeld zu entziehen oder gar den Erhalt von Sozialhilfeleistungen nach einem Punktesystem wie beim Führerschein zu regeln. Diese Forderungen wurden zum Teil vom Innenminister p.-P. Chevènement selber vorgebracht, aber er konnte innerhalb der Linkskoalition darüber keinen Konsens erreichen. Besonders die Fachwelt reagierte entsetzt und fordert dem gegenüber eine Verstärkung der elterlichen Verantwortlichkeit durch Ausschöpfen der Ressourcen der Familien, durch eine stärkere Einbeziehung der Väter.

„Si c'est la précarité contemporaine qui mène à la dé-parentalisation, les familles précarisées sont davantage „démissionnées“ par les mutations de l'époque, les institutions et les pratiques

⁷ Mireille Roques: Assurer les bases de l'autorité parentale pour rendre les parents plus responsables. In: Lien Social, N° 459 vom 28. Oktober 1998, S. 6. Diese Nummer enthält ein „Dossier“ zum Thema „Autorité parentale“ aus dem auch die folgenden Zitate stammen.